Solidaires Finances Publiques 62

La force de tous les agents de la DGFiP

Déclaration au CTL du 4 avril 2019
boycott de l'intersyndicale complète de la DDFiP 62

Monsieur le Président,

Votre mépris vis-à-vis des agent.es du 62 a assez duré !

Depuis plus d'un mois, les agentes et agents du Pas-de-Calais expriment leur colère, leur inquiétude et leur souffrance.

Les avez-vous entendus exprimer leur peur de l'avenir devant la direction le 14 février ? Devant les sous-préfectures et préfecture le 26 mars ? Lors de l'envahissement du CHSCT le 22 mars?

58 % de grévistes le 14 mars et encore 26,6 % le 28 mars !!

Lors de vos parties de cache-cache avec les organisations syndicales, avez-vous vu M ROULET, les écrans et les murs des différents sites s'habiller de noir « même plus l'impôt sur les os » ?

Il serait facile de nous répondre que cette nouvelle décoration est à l'initiative des représentants syndicaux et que les agentes et agents du Pas-de-Calais ne s'inscrivent dans ce mouvement que pour suivre un effet de mode et qu'il n'y a pas là, de véritable colère.

Vous ne nous répondrez pas ça, nous l'espérons, par respect pour la colère légitime de nos/vos collègues.

Malgré tout, votre discours est toujours le même, « pas d'inquiétude, ce n'est qu'un projet », vous ajoutez également, alors que toutes les OS et agent.es vous demandent de communiquer sur la géographie revisitée, que lors de ce CTL ce point ne sera pas documenté, je cite :

« Toutefois, nous regrettons de pas pouvoir accéder à votre sollicitation relative au projet de géographie revisitée du Pas-de-Calais. En effet, la concertation sur ce point sera menée avec les représentants des personnels, les cadres et les agents du département selon un calendrier à venir défini par la direction générale. »

« Par ailleurs et comme souhaité par les organisations syndicales, le Président a décidé de compléter l'ordre du jour de la mention "Projet de géographie revisité du département du Pas-de-Calais (pour information)". Toutefois et comme précisé à l'occasion des rencontres informelles récentes avec vous, le point ne sera pas documenté dans la mesure où le projet, qui sera soumis à la concertation, n'est pas encore arrêté à ce jour. »

Et finalement un document. Un feu vert de la DG ? Du Ministre ? *Une autorisation de communiquer sur la lettre de cadrage du mois de décembre publié sur tous les sites syndicaux !*

Le projet n'est pas « arrêté » à ce jour ! Qu'en sera-t-il des possibilités de dialogue et de concertation quand ce projet sera arrêté ? Combien de temps sera consacré au simulacre de dialogue que vous mettez en avant depuis que, malgré toutes les précautions prises, votre projet a été dévoilé aux agent.es du département ?

Vous avez la possibilité de nous remettre des documents en séance, mais les propos de M. VERMEERSCH à travers ces différents mails laisse présumer qu'il n'en sera rien.

Nous savons, vous et nous, combien, une fois les lignes tracées et le projet présenté, il sera compliqué de bouger un point ou reculer un autre, alors que vous aurez reçu des ordres de la DG pour ne nous laisser que peu de possibilités de négociation.

Rappelez-vous, monsieur le Président, l'objectif d'un CTL : débattre des points relatifs à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services, à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire, aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents, à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations, à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail.

Comme vous pouvez le constater, nous ne citons ici que l'article 2 du décret du 15 février 2011 relatif au fonctionnement du CTL.

Comment ne pas évoquer ici votre projet de géographie revisitée alors qu'il prévoit de modifier fondamentalement l'organisation et le fonctionnement de notre administration et nos méthodes de travail ? alors qu'il impactera de façon définitive la vie professionnelle et personnelle des agents du département ? alors qu'il a toute sa place dans cette instance ?

Attendre encore pour présenter votre projet et commencer les discussions, *c'est du mépris total, voire du foutage de gueule !*

Le respect de vos collègues, de nos collègues passe par cette discussion. Malgré toutes les manifestations d'angoisse de nos collègues et tous les signes qu'ils vous envoient, vous continuez à rester dans votre tour d'ivoire et à n'entendre que la voix descendante qui vous demande de vous taire.

Vous n'avez aucune empathie envers vos agent.es.

Pourtant, vous les avez vus et entendus récemment à St-Pol ou à Montreuil, ont-ils l'air souriants ? Ont-ils l'air sereins ?

Faut-il vous envoyer une invitation à une exposition où seraient exposés des tableaux noirs, des photos de collègues en pleurs, insomniaques ou démotivés pour qu'enfin vous dénonciez ce projet funeste ?

Vous nous avez toujours indiqué être fier d'être fonctionnaire, M ROULET, dans ce cas, vous devriez également venir manifester avec nous contre la casse du statut et de nos missions de service public.

C'est aussi ça « être fier d'être fonctionnaire », c'est être fier de tout ce qui est né de la considération portée à une certaine époque à des agent.es au service de l'État qui défendent et représentent le service public et ont à cœur de rendre service au public.

Et, que pensez-vous du DRFiP de la Haute-Garonne qui envoie les huissiers le soir chez des collègues luttant depuis des semaines pour sauvegarder notre administration ?
Que pensez-vous de l'image de l'administration que représentent ces agent.es devant leurs voisins, leurs familles ?

Encore et toujours du mépris, de l'intimidation et de la violence psychique envers des fonctionnaires qui défendent le service public.
Vous nous parlez souvent de loyauté. La loyauté passe ici par la répression et la menace, peut-être un jour verrons-nous un directeur sortir le fouet pour nous faire obéir.

C'est intolérable et j'espère que vous en conviendrez avec nous !

Monsieur le Président, comment pourrions-nous nous asseoir autour d'une table avec vous et évoquer les points à l'ordre du jour sereinement alors que votre silence nous accable ? Comment parler dépenses de fonctionnement, alors que nous ne savons pas comment nous allons fonctionner ? Comment parler campagne IR/TH, alors que notre ministre annonce la fin prochaine de la TH et de l'obligation de déclarer ?

Pourrions-nous aborder sereinement le point sur la formation professionnelle alors que notre ministre estime que l'État n'a pas su former les agents publics ? (article La tribune du 19/04/2018).

Que dire sur la permanence dans une MSAP quand nous savons que cet ersatz de service public est ce que notre Ministre (toujours lui) présente comme « la présence de l'administration dans les zones rurales ou défavorisées » ?
La cour des comptes dans son rapport sur la présence des services publics dans les territoires ruraux du 20 mars 2019 énonce « les MSAP portées par La Poste concentrent les critiques les plus nettes. En dépit du maillage territorial de l'opérateur et de sa relation de proximité avec les usagers, la qualité du service rendu n'est pas à la hauteur des attentes. La conciliation de l'activité commerciale des agents de la Poste avec l'offre de prestations au titre des MSAP apparaît difficile ».

Et l'agence comptable ou « comment se débarrasser d'une de nos missions à moindre coût » ?
Pourrait-on évoquer l'accueil dans les SIP et les SIE au vu du document sur 10 lignes qui nous a été transmis ?

A toutes ses questions nous répondons : impossible de débattre dans de telles conditions !
C'est pourquoi aujourd'hui nous ne pouvons rester et participer à cette instance.

Le CTL doit être une instance où le débat existe et pour pouvoir exister chaque partie doit disposer d'un niveau d'information suffisant. Nous n'avons pas toutes les informations nécessaires à un débat serein et ne pouvons, par conséquent, siéger dans ces conditions.

Vos élu-es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Wilfried GLAVIEUX, Catherine VERDAUX

Nadège BOTTE, Pascal PEIREIRA

expert.es Laurence MOUTIN-LUYAT, Franck DARTIGEAS